

JEUNESSE

# Budget participatif destiné aux projets des 15/25 ans

**ZUDAUSQUES** La Communauté de Communes du Pays de Lumbres lance son premier Budget Participatif destiné aux 15-25 ans du territoire. L'appel à idées a commencé le 3 avril et se termine le 3 juin.

De notre correspondant  
**ANDRÉ BIZOUX**

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres lance son premier Budget Participatif destiné aux 15-25 ans du territoire. L'appel à idées a commencé le 3 avril et se termine le 3 juin. Ce projet est mis en œuvre dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) approuvé en mars 2020. Il constitue une démarche innovante de participation citoyenne qui permet aux habitants de proposer individuellement ou en groupe, des projets d'intérêts généraux. Ces projets doivent répondre aux objectifs de la transition écologique fixés par le Plan Climat : préservation de la biodiversité, réduction des déchets, mobilité durable, ... ou s'inscrivant dans la stratégie Sports de Nature portée par la Communauté de Com-

munes. « Ce projet est novateur et permet d'associer, d'impliquer les jeunes dans une démarche participative », assure Christian Leroy, le président de la CCPL. Il ne s'agit pas d'une boîte à idées mais d'une démarche de co-construction de projets entre citoyens, communauté de communes et mairies. Le budget participatif ne s'adresse pas aux personnes morales (associations, entreprises), ni aux élus communaux et intercommunaux ainsi qu'aux agents municipaux et intercommunaux. Le montant alloué pour le budget participatif est de 20 000 € HT par an.

## LE DÉROULEMENT DE L'OPÉRATION S'EFFEC- TUERA EN 5 ÉTAPES

**1<sup>re</sup> phase:** Appel à idées du 03 avril au 03 juin. Les candidats transmettent leur projet au moyen d'un formulaire déposé, soit sur le site internet, soit en



Le premier budget participatif a été lancé à Zudausques par Christian Leroy, président de la CCPL et Julien Delannoy, vice-président.

format papier à la Communauté de Communes, dans l'une des 36 mairies de la CCPL, dans l'une des médiathèques du Réseau Plume, à l'Aa Piscine ou à la Boutique Singerlière à Lumbres.

**2<sup>e</sup> phase:** Étude de recevabilité et de faisabilité. L'étude est menée en concertation avec les services de la CCPL et des communes concernées, sur la base des critères du règlement.

**3<sup>e</sup> phase:** Mise au vote. Les pro-

jets conformes seront soumis au vote des citoyens de plus de 15 ans domiciliés sur le territoire de la CCPL. Les projets qui remporteront le plus de votes seront retenus.

**4<sup>e</sup> phase:** La réalisation. Les projets lauréats seront dévoilés. La CCPL prendra en charge la réalisation des devis nécessaires. Les porteurs de projets s'engagent à s'impliquer tout au long de la démarche jusqu'à la réalisation et

ou portage du projet. Chaque projet disposera d'une enveloppe de 500 à 5 000 €.

**5<sup>e</sup> phase:** Évaluation. Les porteurs de projets et la CCPL feront les bilans des réalisations du Budget Participatif afin de prévoir les adaptations pour les années suivantes. ■

Le règlement est disponible sur le site internet [cc-paysdelumbres.fr/rubrique-Actualites](http://cc-paysdelumbres.fr/rubrique-Actualites). Les formulaires peuvent être déposés sur ce même site.